

*Transports—Loi*

**M. Girard:** C'est à côté de chez nous, c'est à côté de Restigouche.

**M. Robichaud:** J'aimerais connaître les sentiments de ce député et je vais tout simplement lui lire une communication des premiers ministres des provinces Maritimes, et je cite:

• (1550)

**[Traduction]**

A l'issue d'une réunion, à Fredericton, la semaine dernière, les premiers ministres du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse et de l'Île-du-Prince-Édouard ont dénoncé la Loi nationale sur les transports qui est proposée en disant qu'elle creuserait un fossé encore plus profond entre le centre et l'est du Canada.

Les premiers ministres voudraient que le ministre des Transports, M. John Crosbie, qui a déposé le projet de loi au début de novembre, ajoute une disposition qui garantirait que le développement régional aura la priorité sur la rentabilité du service de transport, en cas de conflit entre ces deux objectifs.

**[Français]**

Alors j'aimerais, monsieur le Président, demander à mon collègue son opinion sur cet article qu'on proposerait d'inclure dans ce projet de loi qui donnerait préséance au développement régional plutôt qu'au profit.

**M. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine):** Oui, monsieur le Président, comme mon honorable collègue l'a dit, je viens d'une région, en Gaspésie, éloignée. Je crois, comme je le disais dans mon discours, sincèrement, qu'en changeant les règlements qui existent présentement, cela nous donnera plus de possibilités pour notre développement économique.

Je voudrais dire aussi à mon honorable collègue de Westmorland—Kent (M. Robichaud) que le développement régional, le développement économique, chez moi comme chez lui, me préoccupe beaucoup. Mais on a vu dans le passé étant donné les règlements qui existaient, que la Gaspésie, les provinces Maritimes, les Îles-de-la-Madeleine, Terre-Neuve, les régions dans le Nord au-dessus du 50<sup>e</sup> parallèle, qu'ils ont suivi ces règlements pendant des années et on se trouve aujourd'hui, en 1987, dans la même situation. Monsieur le Président, sans que je fasse de la politique à ce sujet, on sait qu'avec l'ancien gouvernement, ils ont eu 25 ans pour changer ces règlements, il ont eu 25 ans pour regarder le problème que l'on a.

Depuis deux ans, le taux de chômage chez nous a baissé de presque 10 points. Cela va beaucoup mieux au point de vue économique ainsi que du taux d'intérêt et du nombre d'emplois créés. On parle du développement régional par le biais de ce projet de loi C-18, de plus de concurrence, ce n'est pas juste bon pour les transporteurs, c'est bon pour les usagers, c'est bon pour les consommateurs. C'est notre devoir ici, à la Chambre, d'améliorer la situation présentement, et c'est ce que nous allons faire.

**[Traduction]**

**M. Belsher:** Je félicite le député de Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine (M. Gray) pour son discours sur l'important projet de loi C-18, concernant les transports.

Le député était membre du comité permanent qui a tenu des audiences sur le document *Aller sans entraves*, il y a plus d'un an, et il se souvient sans doute que, dans la région de l'Atlantique, on nous a demandé de reconnaître tout spécialement le rôle que jouent les transports dans le développement économique. Le député en a parlé dans sa question. Ce projet de loi reconnaît-il ce rôle des transports?

**M. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine):** Oui. J'ai eu l'honneur et le privilège d'accompagner le comité permanent. Nous avons entendu beaucoup de témoignages concernant le développement régional. Le projet de loi à l'étude vise surtout à créer, non pas un monopole, mais un système de transport efficace à l'intention des régions éloignées comme celle que je représente, notamment les Maritimes et le Nord, un système qui permettra à leurs transporteurs aériens de soutenir la concurrence sur le marché régional, national et international. Comme je le faisais remarquer tout à l'heure, l'ancienne politique n'a rien donné sur le plan du développement régional. Nous tentons donc d'alléger la réglementation en vigueur actuellement. Ainsi, les transporteurs qui se jugent aptes à desservir leur région à l'échelle régionale, nationale ou internationale ne craindront pas d'affronter la concurrence. Peu importe nos allégeances politiques respectives, nous savons tous qu'une économie prospère est ce qui importe le plus pour les régions et les endroits éloignés.

En allégeant la bureaucratie et les règlements dans le cadre de cette mesure, tout en assurant la sécurité des usagers, nous entrevoions une relance du développement économique régional puisque davantage de gens se livreront concurrence et que l'économie prendra de l'expansion en conséquence.

**M. Angus:** Le député de Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine (M. Gray) est le vice-président du comité permanent des transports et il a participé très activement à l'étude du document *Aller sans entraves* et à d'autres questions concernant le transport. Je voudrais donc lui poser la question suivante. On nous a fait valoir, lors de notre tournée dans les trois centres du sud du Canada, et plus tard dans l'ouest de l'Arctique, que rentabilité et sécurité, n'allaient pas forcément de pair chez les transporteurs aériens. L'ancien ministre des Transports a déclaré catégoriquement que la sécurité aurait la première priorité. Je voudrais demander au député à quoi devra s'attendre le passager du dernier vol d'une compagnie aérienne en faillite. Sur quelles dépenses de la propriétaire de la compagnie aura-t-il dû rogner pour continuer à faire voler l'avion tout ce temps? La sécurité sera-t-elle garantie ou le propriétaire sera-t-il obligé, qu'il le veuille ou non, d'économiser aux dépens de la sécurité à cause de la concurrence féroce?

**M. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine):** J'apprécie la question du député. Nous avons longuement parlé de la sécurité. A mon avis, ce projet de loi ne la compromet en rien. Quand vous achetez une boîte de haricots, elle ne contiendra pas nécessairement plus de bactéries si l'entreprise est au bord de la faillite.

Un office sera mis sur pied pour contrôler la sécurité et toutes les activités de ces compagnies aériennes. Les employés de cet office soumettront toutes les compagnies à ces contrôles et vérifications. Je suppose que si les personnes embauchées pour assurer le respect des règles de sécurité ne font pas bien leur travail, elles seront remplacées par des employés plus compétents. Personnellement, je ne pense pas que la sécurité des lignes aériennes, des chemins de fer, des bateaux ou des camions qui parcourront le pays sera compromise à cause de cette mesure.